



# Assemblée générale

Cinquante-troisième session

## Première Commission

**14**<sup>e</sup> séance

Vendredi 23 octobre 1998, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Mernier ..... (Belgique)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### Points 63 à 80 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points

**Le Président** : En premier lieu je demanderai aux délégations qui souhaitent bénéficier d'un délai supplémentaire pour présenter certains de leurs projets de résolution de me le faire savoir.

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Je répète : Si des délégations estiment ne pas être en mesure de présenter certains projets de résolution aujourd'hui, je leur demande de nous signaler ceux pour lesquels elles souhaitent bénéficier d'un délai supplémentaire.

Conformément au programme de travail et au calendrier convenus, la Commission va entamer cet après-midi la deuxième phase de ses activités.

**M. Shterk** (Bulgarie) *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois devant la Première Commission et qu'il s'agit de la première intervention dans le cadre du débat thématique, je voudrais vous féliciter pour votre

élection à la présidence et vous exprimer ma conviction que, sous votre direction avisée, les travaux de la Commission marqueront de nouveaux progrès importants.

Dans son intervention au nom de l'Union européenne, le représentant de l'Autriche a souligné très clairement les domaines qui devront retenir tout particulièrement l'attention de la Première Commission. C'est pourquoi je me bornerai à évoquer quelques questions importantes aux yeux de mon pays. Mais avant, qu'il me soit permis de faire brièvement connaître aux membres de la Commission les éléments fondamentaux qui déterminent la position du Gouvernement bulgare en matière de sécurité et de désarmement.

La Bulgarie est attachée à ce qu'elle appelle une vision multidimensionnelle de la sécurité, c'est-à-dire la prise en compte de tous les facteurs pertinents liés à la sécurité à différents niveaux — universel, continental, régional et national. La pierre angulaire de la politique de sécurité bulgare est la poursuite de l'objectif d'une rapide intégration aux structures euro-atlantiques. Au niveau régional, cette orientation euro-atlantique se traduit par le rôle actif de mon pays pour promouvoir et développer la coopération en matière de sécurité et de défense entre les États de l'Europe du Sud-Est, processus qui a acquis une nette impulsion lors de la réunion des ministres de la défense, à Sofia, en octobre 1997, et s'est encore développé en septembre dernier à Skopje.

Notre ambition est de devenir un élément clef dans la création et le renforcement de ce que nous appelons une ceinture de sécurité autour de la région troublée de la République fédérale de Yougoslavie. Cette ceinture comprendrait les États démocratiques stables de cette partie de l'Europe, susceptibles d'instaurer la stabilité et de propager une culture de démocratie et de paix dans toute la région.

C'est dans ce contexte que nous continuons à considérer la question de la maîtrise des armes et du désarmement comme une composante intrinsèque de la politique de sécurité bulgare.

La Bulgarie demeure vivement préoccupée par la situation au Kosovo. Nous entendons maintenir notre participation active à l'action menée par la communauté internationale pour trouver une solution juste et durable au conflit, fondée sur le respect des droits et libertés de tous les habitants du Kosovo, le respect des frontières existantes et de l'intégrité territoriale des États de la région. Géographiquement très proche du Kosovo, la Bulgarie partage naturellement les inquiétudes de la communauté internationale eu égard à la prolifération des armes de petit calibre dans les zones marquées par des conflits internes. C'est pourquoi le Gouvernement bulgare approuve l'attitude des Nations Unies face à cette situation. Nous attendons de l'Organisation qu'elle joue un rôle important en vue de promouvoir la maîtrise et la réduction des armes de petit calibre de façon équilibrée et non-discriminatoire.

À cet égard, la Bulgarie se félicite de la précieuse contribution faite jusqu'à présent par le Groupe d'experts gouvernementaux, présidé par l'Ambassadeur Donowaki, du Japon. De nouvelles mesures et initiatives figureront, nous l'espérons, dans le rapport que le Secrétaire général présentera à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Nous sommes favorables à la convocation d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects et nous espérons qu'une décision à cet effet sera prise à la présente session. Nous partageons les vues selon lesquelles la date exacte de cette conférence devrait être fixée dès l'achèvement du processus préparatoire. En tant que préalable déterminant de son succès, l'accord le plus large possible sur les objectifs et la portée de l'ordre du jour de la conférence devra être recherché par tous les pays intéressés.

Mon pays éprouve des inquiétudes du fait de l'insuffisance du contrôle exercé sur le trafic d'armes dans certains

pays et certaines zones de l'Europe du Sud-Est qui continue d'avoir une incidence négative sur les actions destinées à renforcer la stabilité et la sécurité dans notre région. Pour relever ce défi et à d'autres posés à la sécurité régionale, le Gouvernement bulgare a lancé un certain nombre d'initiatives comprenant notamment des activités conjointes pour empêcher le trafic illicite d'armes. À cet égard, nous souscrivons aux vues exprimées lors de la récente réunion d'Oslo sur les armes de petit calibre, selon lesquelles des arrangements régionaux et sous-régionaux peuvent constituer l'un des moyens permettant aux Gouvernements de régler au mieux cette question.

Au cours des dernières années, la Bulgarie a déclaré à maintes reprises son attachement aux directives et règles internationales relatives au commerce en matière d'armes et de technologies de fabrication d'armes. Ces déclarations ont été accompagnées de la mise en place d'un régime de contrôle et d'octroi de licences strict pour prévenir tout transfert d'armes non autorisé. Actuellement, la Bulgarie applique l'une des politiques les plus rigoureuses en ce qui concerne la maîtrise des armes et le commerce des produits à double usage.

Depuis plusieurs années déjà, la Bulgarie accorde une importance toute particulière à une autre question connexe : celle des mines terrestres antipersonnel. Convaincu de la nécessité de résoudre le grave problème humanitaire posé par ces armes létales, mon pays a signé, en décembre 1997, la Convention d'Ottawa. Nous avons ensuite contribué à une rapide mise en vigueur de la Convention en étant parmi les 40 premiers pays, et le premier de l'Europe du Sud-Est à ratifier cet important instrument. Nous attendons maintenant avec intérêt la première réunion des États parties à la Convention, et nous nous félicitons de la proposition faite par le Mozambique d'en être l'hôte.

Fermement attachée au calendrier et au strict respect de ses obligations au titre de la Convention d'Ottawa, la Bulgarie apprécierait vivement une aide appropriée, y compris financière, destinée notamment aux opérations de déminage et à la destruction des stocks de mines antipersonnel existants.

Par ailleurs, mon pays comprend et respecte les préoccupations légitimes de certains pays qui éprouvent certaines difficultés à se joindre dès à présent au processus d'Ottawa. À cet égard, la Conférence du désarmement continue d'être, selon nous, en mesure de contribuer à l'objectif fondamental de l'élimination complète des mines terrestres antipersonnel.

Pour terminer, je voudrais aborder un autre sujet important à nos yeux. La délégation bulgare demeure atta-

chée au respect des zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, fondées sur des arrangements librement conclus par les États intéressés. En effet, ces zones constituent non seulement un élément essentiel de la sécurité internationale et du renforcement de la confiance mais un instrument pertinent du désarmement et de la non-prolifération nucléaire. La création de nouvelles zones de ce type contribuera sans nul doute à promouvoir le désarmement nucléaire, à condition que les préoccupations de sécurité légitimes des États en question soient dûment prises en compte et que leur droit de choisir librement leurs arrangements de sécurité soit respecté. C'est pourquoi, pour être productive, toute nouvelle initiative dans ce domaine doit être minutieusement préparée et étudiée à l'avance avec la participation de toutes les parties susceptibles d'être intéressées. Malheureusement, tel ne semble pas avoir été le cas pour ce qui est de l'initiative la plus récente portant sur le désarmement régional en Europe centrale et en Europe orientale, présentée sans aucune consultation préalable appropriée de toutes les parties intéressées. C'est pourquoi nous émettons de vives réserves quant à son résultat.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je rappelle aux délégations que l'heure n'est plus aux déclarations générales. Nous sommes maintenant censés traiter de questions et de projets de résolution précis.

**Mme Eshmambetova** (Kirghizistan) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de présenter les vues de la République kirghize sur les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Créé le 8 juin 1988, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique a rempli, dans sa phase initiale, la très modeste tâche consistant à diffuser des informations sur le désarmement parmi les États d'Asie et du Pacifique. Cependant, son rôle a considérablement évolué dans la période de l'après-guerre froide lorsque le monde est passé de l'expansion nucléaire à la réduction nucléaire. L'impérieuse nécessité est alors apparue d'entamer un dialogue ouvert susceptible de promouvoir la transparence et la confiance entre les pays de la région.

En répondant à ce besoin, le Centre a offert un cadre très précieux, connu sous le nom de «Processus de Katmandou», dont l'objectif est de générer et d'entretenir un dialogue sur les questions de sécurité en Asie et dans la région du Pacifique afin de susciter l'ouverture, la transparence, le renforcement de la confiance et de parvenir au but ultime : prévenir le déclenchement de conflits armés et créer les conditions favorables au règlement des différends.

L'ordre du jour du «Processus de Katmandou» est remarquablement vaste : mesures destinées à accroître la con-

fiance, questions nucléaires, armements classiques, armes chimiques et biologiques et diverses approches concernant la sécurité, entre autres des initiatives novatrices.

La structure du «Processus de Katmandou» est sans précédent. Outre des diplomates, elle englobe des savants et des experts en matière de désarmement et de sécurité, des planificateurs politiques et des organisations non gouvernementales de différents pays de la région. Depuis 1989, le Centre a tenu des dizaines de conférences internationales suivies par des centaines de personnes. J'ai eu la chance d'assister à certaines d'entre elles, notamment à la réunion du dixième anniversaire, tenue à Katmandou du 22 au 24 février 1998 et devenue un remarquable jalon dans l'histoire du Centre régional.

La réunion d'anniversaire qui s'est déroulée au Népal a démontré de façon convaincante qu'en 10 ans le Centre régional est devenu un mécanisme important, un promoteur actif du dialogue en matière de paix régionale et de désarmement. Le caractère officieux du «Processus de Katmandou» a contribué à l'instauration de discussions libres et ouvertes, et, finalement, a permis d'établir une confiance mutuelle et une coopération dans les domaines sensibles de la sécurité et du désarmement.

Le Centre mène son activité en coopération étroite avec l'Association du forum régional des nations du Sud-Est asiatique et avec le Conseil pour la coopération en matière de sécurité en Asie-pacifique. Il étudie également les moyens de développer sa coopération avec d'autres organisations sous-régionales — tels le Dialogue pour la coopération en Asie du Nord-Est et l'Organisation pour le développement énergétique de la Péninsule coréenne — afin de promouvoir un dialogue sous-régional sur la paix et la sécurité dans la Péninsule coréenne. Récemment, il a participé activement aux travaux des États d'Asie centrale consacrés à la définition de bases juridiques en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, conformément à la demande faite par ces États dans la résolution 52/38 S de l'Assemblée générale, adoptée l'année dernière. Pour appuyer son action, le Centre a organisé une série de réunions officieuses à New York et deux réunions d'experts à Genève. Il a également fourni un soutien administratif et technique à la réunion consultative d'experts des États d'Asie centrale et des États nucléaires, accueillie par la République kirghize les 9 et 10 juillet 1998, à Bichkek. À cet égard, je tiens à renouveler notre reconnaissance sincère au Secrétaire général adjoint, M. Jayantha Dhanapala, et au Directeur du Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, M. Tsutomu Ishiguri, pour leur précieuse contribution à l'action menée par les États d'Asie centrale en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

Cependant, le «Processus de Katmandou» ne saurait continuer à jouer le rôle important qui est le sien sans disposer de ressources financières solides. Jusqu'à présent, il a fonctionné grâce exclusivement aux généreuses contributions volontaires de certains Gouvernements, sans aucun soutien du budget des Nations Unies. Selon nous, cette très importante question doit être étudiée et réglée. Nous devons tout faire pour maintenir le «Processus de Katmandou». Nous avons besoin du Centre régional pour la paix et le développement en Asie centrale et dans le Pacifique.

Pour terminer, je tiens à dire que nous restons disposés à poursuivre notre coopération fructueuse avec le Centre.

**Le Président** : Je rappelle de nouveau aux délégations qui souhaitent bénéficier d'un délai supplémentaire pour déposer certains de leurs projets de résolution de me le faire savoir. Si, à la fin de la séance, nous n'avons reçu aucune information à ce sujet, nous considérerons que tous les projets de résolution ont été déposés dans le délai fixé, c'est-à-dire aujourd'hui, à 18 heures.

Je donne la parole au représentant d'Israël qui souhaite faire une déclaration de caractère particulier.

**M. Sabel** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'apprécie que vous me donniez la possibilité d'intervenir sur une question ne figurant pas à l'ordre du jour de la Commission.

Je voudrais faire savoir à la Commission que nous avons reçu une information selon laquelle le Premier Ministre Nétanyahou et le Président Arafat signeront prochainement un accord à la Maison Blanche. Cette nouvelle, je le pense, sera accueillie favorablement par tous, ici. À cette occasion je voudrais exprimer notre reconnaissance au Président Clinton et au Gouvernement des États-Unis pour l'aide qu'ils ont apportée à la réalisation de cet accord. Je tiens également à dire notre satisfaction pour le rôle de premier plan joué dans le processus de paix par l'Égypte et le Président Moubarak. De même, nous apprécions vivement le rôle et l'appui constant de l'Union européenne dans ce processus. Enfin, nous remercions S. M. le Roi Hussein de Jordanie pour son intervention personnelle. Je suis certain que toutes les délégations ici présentes se joindront à moi pour exprimer nos vœux de bonne santé au Roi Hussein et nos bons vœux au peuple et au Royaume de Jordanie.

**Le Président** : Je remercie la délégation israélienne de sa communication. Cette nouvelle ne peut effectivement que réjouir les membres de la Première Commission.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole cet après-midi?

**M. Felicio** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais mentionner brièvement deux projets de résolution soumis cette année à l'examen de la Première Commission.

Le premier est le projet de résolution A/C.1/53/L.2, intitulé «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale». Je félicite les délégations du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan qui en sont les inspirateurs et je tiens à annoncer que mon Gouvernement a décidé de en effet dans le sens de la politique adoptée par notre gouvernement en matière de prolifération nucléaire et de désarmement.

Le second, que nous présentons aujourd'hui, a trait à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud. Je remercie les délégations ayant pris part aux larges consultations tenues ces derniers jours pour leur attitude empreinte de souplesse et pour leur contribution positive à la recherche d'un accord sur un texte dont nous espérons qu'il bénéficiera cette année du plus large appui.

**Le Président** : Aucune autre délégation ne souhaite intervenir. Je donne donc la parole au Secrétaire de la Commission.

**M. Lin Kuo-Chung** (Secrétaire de la Commission) (*interprétation de l'anglais*) : Trois projets de résolution font, jusqu'à présent, l'objet d'une demande de report de la date limite à lundi, 18 heures. Le premier, intitulé «Désarmement nucléaire», est parrainé par le Myanmar. Le deuxième, intitulé «Vers un monde exempt d'armes nucléaires», est parrainé par l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Slovénie, la Suède et d'autres. Le troisième a trait à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est parrainé par les pays non alignés. Cela signifie qu'à ce stade trois exceptions seulement sont à enregistrées.

**Le Président** : Nous pouvons donc nous féliciter de l'accord intervenu hier entre la tribune et la salle. Le dépôt de trois projets de résolution est reporté à lundi. Tous les autres projets de résolution doivent être déposés au Secrétaire ce soir, avant 18 heures.

*La séance est levée à 15 h 30.*